



Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion

Monsieur Olivier DUSSOPT

Ministre du Travail

Monsieur Jean-Christophe COMBE

Ministre des Solidarités, de l'Autonomie

et des Personnes handicapées

Madame Geneviève DARRIEUSSECQ

Ministre déléguée chargée des Personnes handicapées

auprès du Ministre des Solidarités, de l'Autonomie

et des Personnes handicapées

Monsieur François BRAUN

Ministre de la Santé et de la Prévention

Madame Agnès FIRMIN LE BODO

Ministre déléguée chargée de l'Organisation territoriale

et des Professions de santé

auprès du Ministre de la Santé et de la Prévention

Paris, le 18 octobre 2022

Mesdames , Messieurs les Ministres,

L'ensemble des organisations syndicales de salariés, CGT, FO et SUD de la Santé et du Social qui négocie dans la Branche du Secteur Sanitaire Social et Médico-Social et dans les différents champs conventionnels que sont la CCNT66, la CCNT51, les Accords CHRS et la Croix-Rouge souhaite vous rencontrer en urgence, avant la prochaine CPPNI qui aura lieu le 26 octobre.

Nous souhaitons obtenir au plus vite des réponses pour l'ensemble des salariés que nous représentons.

Nous portons dans l'unité une demande d'alignement des rémunérations au mieux-disant entre les différents champs professionnels, public et privé, incluant l'extension des 183 € du complément de rémunération à l'ensemble des salariés, en conformité avec le principe « à travail d'égale valeur, salaire égal », mais aussi l'ouverture d'une négociation concernant les modalités de l'alignement au minimum des rémunérations de notre secteur sur la hausse du point d'indice des fonctionnaires.

Nous demandons ce rendez-vous car la loyauté et la sincérité nécessaires à la négociation, et qui devraient la garantir conformément à l'article L2262-4 du Code du travail, fait aujourd'hui défaut à l'organisation patronale AXESS.

Nous refusons que les commissions paritaires deviennent des simples lieux de « discussion, consultation ou de concertation ». Au contraire, nous souhaitons qu'elles retrouvent leur rôle essentiel à savoir, un lieu de

négociation sur la base des textes proposés par l'ensemble des parties et pas seulement et unilatéralement par la partie employeur.

C'est ce constat inquiétant qui nous a amené par ailleurs à prendre la décision unanime (CGT, FO et SUD) de quitter, pour la première fois, la table des négociations de la Branche du secteur Sanitaire, Social et Médico-Social le 3 octobre 2022 et de vous demander ce rendez-vous.

Attachés au paritarisme et à la libre négociation, nos organisations sont inquiètes de l'impasse actuelle dans laquelle nous nous trouvons.

Cette impasse est favorisée par les négociations menées par les employeurs directement avec les pouvoirs publics concernant, entre autres, les modalités des mesures salariales et les moyens financiers nécessaires pour les appliquer qui bloquent toutes les négociations de Branche.

Vous comprendrez dès lors, qu'au regard de l'urgence salariale pour plus d'un millions de salariés et pour tous ceux qui n'ont toujours pas pu bénéficier des 183 euros, et d'un paritarisme plus que mal en point, nous souhaitons avec vous, et en toute transparence, obtenir des réponses et les garanties nécessaires afin que nous puissions retrouver un cadre de négociation apaisé, cadre essentiel de la République sociale, auquel vous êtes attachés comme l'ensemble de nos organisations syndicales, CGT, FO et SUD.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Mesdames, Messieurs les Ministres, nos salutations distinguées.

CGT Santé/Social

263 rue de Paris – case 238 - 93515 MONTREUIL

Tel : 0155828771 / ufsp@sante.cgt.fr ou Tel : 01 55 82 87 54 / ufas@sante.cgt.fr

FNAS FO

7 passage Tenaille 75014 Paris – Tel : 01 40 52 85 80 / fnassec@orange.fr et lafnas@fnaso.fr

UNSP FO

153/155 rue de Rome 75017 Paris - Tel : 01 44 01 06 00 / secretariat@unsfo.org

SUD Santé/Sociaux

70, rue Philippe de Girard 75018 Paris - Tel : 01 40 33 85 00 / contact@sudsantesociaux.org

